

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 MARS 2012 A 20 h 30

Présents : M-J. DUPONT, F. ESMANGART de BOURNONVILLE, G. VAILLANT, S. DELAUNAY, R. NOUNTCHONGOUÉ, F. LAUNAY, P. ANGIBAUD, E. BIRET, M. BRUNEAU, F. CORTET, N. DEYROLLE, N. FAUCOND, N. GARBOWSKI, B. RAUD, E. RAVAUD.

Excusés : M. CHIFFOLEAU (pouvoir à F. LAUNAY), F. DENIS, E. GUILLOU, O. NAUD (pouvoir à M.J. DUPONT).

Secrétaire de séance : B. RAUD.

Convocation : 20 mars 2012



TAUX DES IMPOTS LOCAUX 2012

Madame le Maire présente l'état de notification des impôts locaux pour 2012.

A taux constant, le produit perçu par la commune s'élèverait à 519 119 euros en 2012, soit une progression de 4% par rapport à 2011.

Les bases des impôts ont été majorées de 1.80% par les services de l'état.

La commission de finances propose une augmentation des impôts limitée à l'évolution de l'indice des prix à la consommation soit 2.50% sur la feuille d'impôts du contribuable.

Dans ce cas le produit fiscal attendu sera de 522 826 euros.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de majorer les taux d'impôts de 0.70 % et arrête les taux suivants pour 2012 :

- taxe d'habitation	16,83 %
- taxe foncière bâtie	15,45 %
- taxe foncière non bâtie	46,59 %

BUDGET PRIMITIF – COMMUNE 2012

Madame le Maire présente le projet de budget communal pour 2012.

La section de fonctionnement s'équilibre à 1 570 587.00 € en dépenses et recettes, les principaux postes étant :

Dépenses :

- 011 Charges à caractère général	349 805 €
- 012 Charges de personnel	571 800 €
- 65 Autres charges de gestion	240 917 €
- 66 Charges financières	64 500 €
- 023 Virement à l'investissement	254 365 €

Recettes :

- 70 Produits des services	155 500 €
- 73 Impôts et taxes	906 628 €
- 74 Dotations et participations	413 502 €

La section d'investissement est présentée en équilibre à 1 468 140 € et prévoit les travaux et programmes suivants :

- Remboursement capital d'emprunts	91 000 €
- Travaux de bâtiments	18 000 €
- Acquisitions de matériels	27 750 €
- Acquisitions foncières	1 000 €
- Voirie	168 000 €
- Extensions de réseaux PVR	126 332 €
- Centre bourg	445 000 €
- Parc du château	255 000 €
- Divers	25 650 €
- Cimetière	30 000 €

En recettes, un emprunt de 300 000 € est nécessaire pour équilibrer le budget.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2012.

BUDGET PRIMITIF – SERVICE ASSAINISSEMENT 2012

Le budget primitif du service assainissement collectif fait apparaître les chiffres ci-dessous :

Section d'exploitation : 317 739 € dont 200 100 € de dépenses d'ordre entre sections.

Section d'investissement : 221 121 € comprenant le remboursement du capital d'emprunt 18 369 € et 110 000 € de crédits inscrits pour la réhabilitation des réseaux.

Les conseillers municipaux, après délibération, adoptent à l'unanimité, le budget primitif du service assainissement pour l'année 2012

BUDGET PRIMITIF - LOTISSEMENT 2012

Sur proposition de Madame le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2012 du lotissement (budget annexe assujetti à la TVA).

Ce budget s'équilibre en section de fonctionnement à 873 069 € et en section d'investissement à 400 000 €. Pour 2012, sont prévus des crédits pour les travaux d'achèvement du lotissement du Patureau et des crédits pour le futur lotissement Rue du Ritz Doré. Le conseil municipal décide d'engager ce programme sur l'exercice 2012.

BUDGET PRIMITIF – LOGEMENTS SOCIAUX 2012

Ce budget annexe s'équilibre à 200 000.00 € en dépenses et recettes d'investissement, il prévoit la réalisation de logements Rue Charles de Gaulle et à la Basse Noë.

Les conseillers municipaux, après délibération, adoptent à l'unanimité, le budget primitif du service logements sociaux pour l'année 2012

BUDGET PRIMITIF – LOCAUX COMMERCIAUX 2012

Ce nouveau budget annexe s'équilibre à 100 000.00 € en dépenses et recettes d'investissement, il prévoit la réalisation de travaux dans la supérette Place Sainte Thérèse et l'aménagement d'un local commercial au rez de chaussée du bâtiment communal situé à l'angle de la Place Sainte Thérèse et de la Rue Charles de Gaulle.

Les conseillers municipaux, après délibération, adoptent à l'unanimité, le budget primitif Locaux commerciaux 2012.

PROGRAMME VOIRIE 2012 :

Madame Fabienne ESMANGART de BOURNONVILLE, Adjointe à la voirie, présente le projet de programme voirie 2012.

Au titre de fonctionnement sont prévus les travaux suivants :

- Enduits d'usure :
 - VC 204 de la Girardière pour 5 600 m².

 - Curages de fossés :
 - CR 366 de la Touche Monnet
 - CR 373 de la Marnière
 - CR 354 chemin des Boutons d'Or
 - CR 355 de la Dorie
 - CR 341 et 342 de la Crétinière
 - CR 340 et 343 de la Crétinière
 - CR 353 de la Reinerie
 - CR 358 de la Tremblaie
 - CR 302 du Demi-Bœuf
 - CR 301 du Demi-Bœuf
- pour un total de 5 590 mètres linéaires.

En investissement les voies suivantes sont concernées :

- VC n° 218 Les Étangs – La Priaudière
Purges et rechargement sur 85 m².

- VC n° 208 La Freudière
Traversée de chaussée.

- VC n° 208 La Michelière – Abri de bus
Traversée de chaussée et aménagements hydrauliques.

- VC n° 202 du Chiron
Purges et rechargement sur 2 200 m².

Ces travaux seront inscrits en tranche ferme du programme d'aménagement de la voirie communale.

La place du Chaffault sera inscrite en tranche conditionnelle, les travaux envisagés consistent à modifier les trottoirs pour les mettre aux normes PAVE et à recharger la place pour permettre l'écoulement des eaux pluviales.

Ces travaux sont estimés à 52 000 € T.T.C.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le programme voirie 2012 et sollicite du Conseil Général une subvention sur la partie investissement.

Madame Fabienne ESMANGART de BOURNONVILLE indique que la commission voirie a reporté sur 2013 les voies suivantes :

- VC 211 du Moulin à la Névelièrre
- VC 209 du Freuche
- CR du Gaimpois

Les projets, rue du Moutardier et rue de la Vigne du Moulin, sont en attente du règlement administratif du dossier de lotissement de la Vigne du Moulin.

L'aménagement d'un point noir au Reucher pour permettre au service de collecte des ordures ménagères d'effectuer ses manœuvres en sécurité a été repoussé, le coût de 15 000 € T.T.C. paraissant élevé. Un contact avec la Communauté de Communes de Grand Lieu sera pris pour savoir quelle suite donner à ce dossier.

Une demande concernant des bandes de roulement à La Touche Monnet n'a pas été retenue en l'absence de travaux de ce type pour 2012.

Il est également évoqué la requalification de la voirie et des espaces publics du lotissement de Richebourg.

Le Conseil Municipal accepte que soit engagée une étude de faisabilité sur l'aménagement de l'espace vert central et la réhabilitation des trottoirs et voirie.

Cette mission pourrait être confiée au bureau d'étude chargé du futur lotissement du Ritz Doré.

PLANS COMMUNAUX :

Monsieur Samuel DELAUNAY, Adjoint à l'information, présente au Conseil Municipal le projet d'acquisition de plans communaux.

La commission d'information souhaite installer Place Sainte Thérèse et Place du Chaffault des mobiliers urbains permettant un affichage recto-verso de plans communaux. Sur une face, le plan de l'agglomération, sur l'autre, le plan des villages.

Un troisième plan à fixer sur façade serait apposé Place des Anciens Combattants.

Enfin un panneau de présentation de la commune serait réalisé pour affichage dans la salle de réunion au rez-de-chaussée de la Mairie.

L'ensemble de ces fournitures livrées s'élève à 3 800.29 € T.T.C.

Les pieds des caissons seront de couleur bordeaux RAL 3004.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité, donne son accord pour la commande des matériels ci-dessus.

LIMITE D'AGGLOMÉRATION :

Le Conseil Municipal étudie le déplacement de la limite d'agglomération de Bellevue à La Touche Monnet sur la Route Départementale n° 63.

Monsieur Nicolas DEYROLLE, Conseiller de secteur, indique qu'il a contacté plusieurs habitants du village de La Touche Monnet qui sont unanimes à demander la limitation de la vitesse à 50 km/h dans cette portion de la Route Départementale n° 63.

Suite à une discussion en Bureau Municipal, il est proposé de poser le panneau d'agglomération à l'entrée de La Touche Monnet mais seulement après la mise en place d'une zone 70 km/h entre le carrefour avec la Route Départementale n° 87 et le village de La Touche Monnet, au droit de la future zone artisanale du Lavou.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de modifier la limite d'agglomération sur la Route Départementale n° 63 simultanément à la mise en place de la limitation de vitesse à 70 km/h au niveau de la zone artisanale du Lavou.

INFORMATIONS JEUNES ET JEUNESSE EN VAL DE LOGNE :

Madame Gisèle VAILLANT, Adjointe, donne un compte rendu de la dernière réunion concernant le collectif Jeunes et Jeunesse en Val de Logne.

Il est envisagé de créer une association pour la gestion des activités du collectif regroupant actuellement cinq communes (Corcoué sur Logne, Legé, Saint-Colomban, Touvois et La Limouzinière). La participation de deux bénévoles par commune est souhaitée.

AVENANT INGÉNIERIE PARC DU CHATEAU :

Madame Le Maire présente à l'assemblée un avenant au marché passé avec le cabinet Gilles GAROS, architecte paysagiste, pour l'aménagement du Parc du Château.

Cet avenant modifie les conditions financières de rémunération. Le coût d'objectif ayant été ramené à 200 000 € H.T., la rémunération du Maître d'œuvre est fixée à 25 600.00 € H.T. Le deuxième point porte sur la durée du marché qui est prorogée jusqu'au 31 mars 2013.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve l'avenant proposé et charge Madame Le Maire ou un Adjoint, de signer les pièces à intervenir.

INSTALLATION CLASSÉE :

Monsieur Frédéric LAUNAY, Adjoint, informe l'assemblée de la prolongation du délai d'instruction de la demande d'autorisation d'élevage déposée par Monsieur Bruno HÉRY, le Plessis à Saint Philbert de Grand Lieu.

MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE GRAND LIEU :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5211.17 ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 23 juin 1993 portant création de la Communauté de Communes de Grand Lieu modifié par arrêtés des 14 juin 1994, 12 février 1998, 12 octobre 1999, 13 mars 2000, 13 décembre 2000, 5 août 2003, 7 janvier 2005, 21 juillet 2006, 2 mars 2010 et 26 octobre 2011 ;

VU les statuts de la Communauté de Communes de Grand Lieu ;

CONSIDERANT la délibération du conseil de la Communauté de Communes de Grand Lieu du 20 mars 2012 sollicitant la modification de ses statuts pour lui permettre d'exercer la compétence optionnelle suivante : « investissements et maintenance en éclairage public pour le domaine communautaire »

Madame Le Maire propose au conseil municipal d'approuver la modification des statuts de la Communauté de Communes de Grand Lieu telle que proposée ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité approuve la modification des statuts de la Communauté de Communes de Grand Lieu suivant le projet présenté en annexe pour confier à la communauté de communes la compétence : « investissements et maintenance en éclairage public pour le domaine communautaire ».

CONVENTION HALTE GARDERIE SAINT-COLOMBAN :

Madame Gisèle VAILLANT, Adjointe, présente la convention de gestion à passer avec la halte garderie « L'île aux doudous » à Saint-Colomban.

Actuellement cinq familles limouzines utilisent de manière régulière ce service.

L'association Famille Rurale de Saint-Colomban propose de retenir 1 500 heures pour les familles de La Limouzinière au prix de 3.60 € pour la commune, soit pour 2012 : 5 400.00 € de prestations de service maximum.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la convention à intervenir et charge Madame Le Maire ou un Adjoint de la signer.

ÉLECTIONS :

Préparation des scrutins 2012.

PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

MARDI 10 AVRIL 2012 À 20H30